



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Amiante

Question écrite n° 43223

Texte de la question

M. Amedee Imbert voudrait attirer l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur un probleme grave qui lui tient a coeur qui est celui de l'amiante. L'Etat et les collectivites ayant pris conscience du danger de cette substance, des recherches dans les batiments publics sont entreprises pour deceler toute trace. Cependant, pour ce qui concerne les proprietaires prives d'immeubles batis ou de toutes constructions, il n'est pas possible de les saisir individuellement, compte tenu des moyens que necessite une telle intervention. Aussi, il lui demande s'il ne serait pas opportun d'engager une campagne nationale d'information a ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Imbert Amédée](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43223

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5030